

DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE
CANTON DE ROMBAS
COMMUNE DE NORROY-LE-VENEUR
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 21 MARS 2026

Conseillers élus : 15
En exercice : 15
Présents : 14
Pouvoir : 1
Absent excusé : 1

Date de convocation : 17 mars 2026

Étaient présents : Mme Enza BAROTTE ; M. Raymond BECKER ; Mme Lise BONIFAZZI ; Mme Anne COLNAT ; M. Philippe FAVRE-MONNET ; M. Geoffrey FOURNY ; Mme Annabelle GAUDINOT ; Mme Catherine LECUYER ; M. Pierre MAGRA ; M. Sylvain MARTIN ; M. Patrice PIOVAN ; M. Antoine ROSANO ; Mme Nathalie ROUSSEAU ; Mme Karine WEBER.

Était absent excusé : Mme Justine KREMER a donné procuration à Mme Annabelle GAUDINOT.

Secrétaire de séance : Mme Sandrine SEUILLOT.

Le Conseil Municipal de la Commune de Norroy-Le-Veneur, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Madame Nathalie ROUSSEAU nouvellement élue, Maire.

DÉLIB : 5.2-008/2026 : DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Madame La Maire rappelle au Conseil Municipal que, conformément à l'article L. 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal détermine le nombre des adjoints au Maire. Elle précise que ce nombre ne peut excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal (arrondi à l'entier inférieur).

Madame La Maire propose de fixer le nombre d'adjoints à : 4.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DÉCIDE :

- De fixer le nombre d'adjoints au Maire à : 4

VOTES : À L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifiée exécutoire par sa transmission à la Sous-Préfecture de Metz-Campagne pour contrôle de la légalité.

Au registre suivent les signatures.

Fait à Norroy-Le-Veneur, le 24 mars 2026
Madame La Maire, Nathalie ROUSSEAU



Accusé de réception en préfecture
057-215705112-20260321-2026DEL008-DE
Reçu le 26/03/2026

